



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 7 décembre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE
DE
C O N T E S

Décision n° 2022 12 17

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Sandrine Mauras, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céraglioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Malika Vannucci et M. Michel Caruso.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

OBJET :

**Remplacement d'un
représentant du conseil
municipal auprès du
conseil d'administration du
service social des employés
municipaux de Contes**

Conformément aux articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle que le conseil a, par délibération n° 2020 06 48 du 23 juin 2020, désigné parmi ses membres, ses représentants auprès du conseil d'administration du service social des employés municipaux de Contes. Il s'agit de Nicole Colombo, Thierry Fauré, Kader Akeb, Stéphanie Barale et Edwige Alunni.

Madame Stéphanie Barale a depuis démissionné de ses fonctions de conseillère municipale le 4 novembre 2022. Elle a été remplacée au conseil municipal par Madame Sylvie Carletto, sa suivante de liste sur la liste d'union.

Monsieur le Maire propose au conseil de remplacer Madame Stéphanie Barale par Madame Sylvie Carletto comme représentante du conseil municipal auprès du conseil d'administration du service social des employés municipaux de Contes

Considérant qu'une seule candidature est intervenue : Madame Sylvie Carletto

Considérant l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire,

Monsieur le Maire indique que Madame Sylvie Carletto **est désignée** comme représentante du conseil municipal auprès du conseil d'administration du service social des employés municipaux de Contes

Nombre de conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20221207-20221217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022

Le Maire Francis TUJAGUE

Fait et délibéré,
les jour, mois et an susdits,
pour expédition conforme

Le secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE